

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 28 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, M.M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M.M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	M. COMBARET
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. CORTEY	à	M. LE MAIRE

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme MORACCHINI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Octobre 2010

Délibération N°2010 / 263

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales une convention concernant l'aide à l'investissement de matériel informatique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les établissements d'accueil de jeunes enfants doivent être équipés d'un système de pointage pour les arrivées et départs des enfants.

Ce système est indispensable pour la facturation horaire des familles et pour le calcul des prestations de services versées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le coût de l'acquisition et de l'installation de bornes de pointage s'élevant à 14 722 € pour l'ensemble des établissements, une demande d'aide financière a été faite auprès des services de la CAF

Le Conseil d'Administration de la CAF réuni le 4 juin 2010, a accordé une subvention d'investissement de 1500 € pour la réalisation de cette opération qui devra être achevée dans les 24 mois.

CONSIDERANT Que la signature de cette convention avec la Caisse d'Allocations Familiales apporte une aide pour la mise en place de ce projet

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud une convention concernant l'aide à l'investissement de matériel informatique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, Adjointe déléguée,
Et après en avoir délibéré,**

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune,

VU la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de Santé Publique,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale en date du 26 octobre,

APPROUVE,
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La convention avec la Caisse d'allocations Familiales concernant le versement d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel informatique.

AUTORISE Monsieur le Maire

A signer la dite-convention ci-annexée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

SIMON RENUCCI.